

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B_2025_77-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_77 VOLET CULTUREL DE L'ANNEE DU PASTORALISME

Date de la convocation

04/11/25

Le 12 novembre 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P BRUGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		C. HORNEBECK	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 1305 Pastoralisme

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitane

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

Contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la participation à l'année du pastoralisme sous l'angle culturel s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment aux titres des mesures 18, 35 et 37 de la Charte de Parc 2018-2033.

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) suit et soutient le pastoralisme depuis de nombreuses années, notamment à travers ses actions et programmes biodiversité et agriculture. La question pastorale intègre pleinement la stratégie agricole délibérée en 2021.

Les Nations Unies ont proclamé l'année 2026 « année internationale des Parcours et des Eleveurs » : International Year of Rangelands and Pastoralists (IYRP). Cette année dédiée permet de faire le lien entre l'ensemble des thématiques liées au pastoralisme : le lien aux écosystèmes, la culture, les connaissances traditionnelles, le maintien des pâturages, la croissance économique des pratiques extensives.

Avec l'objectif de sensibiliser la population et les acteurs du territoire de Millevaches en Limousin aux bénéfices apportés par le pastoralisme, aux défis auxquels est confronté le secteur agricole, le PNR ML construit une programmation dédiée tout au long de l'année 2026.

Description du projet :

Afin de proposer des actions culturelles en lien avec le pastoralisme, il est proposé d'affecter les reliquats d'enveloppes 2025 de l'action occitane et des actions culturelles sur deux projets. La présente délibération intervient en amont de la validation d'un programme global, les recettes du contrat de Parc dudit reliquat devant être engagées avant la fin de l'année 2025. Les deux projets sont :

- Le projet « In Tissu » porté par l'association « ça arrive » : il s'agit de la création d'un spectacle contemporain, mélange entre des sons, des chants, et des témoignages enregistrés, le tout sur le thème du travail de la laine. Le rendu « Grand Final » aura lieu en octobre 2026 lors des Journées de la laine à Felletin. Ce projet est soutenu par divers acteurs locaux (DRAC, Felletin Patrimoine Environnement, Scène Nationale d'Aubusson, Haute-Corrèze Communauté, ...). La participation du Parc en tant que coproducteur à ce projet permettra à celui-ci, en tant que partenaire de l'action, d'être présent lors des Journées de la Laine sous l'égide de l'année du pastoralisme.
- La mise en place d'ateliers autour de la cuisine de la viande ovine : il s'agit d'animer 3 ateliers cuisine et discussions sur la place de la viande de mouton dans la cuisine et plus largement sur l'alimentation locale. Les animations se dérouleront en 3 temps : préparation des recettes, discussions et dégustation des plats réalisés. Chaque atelier pourra accueillir jusqu'à 30 personnes.

Budget et Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Ateliers cuisine	2 400 €	Contrat de Parc /Région NA 2025	1 130 €	36%
Coproduction In Tissu	700 €	Autofinancement PNR	1 970 €	64%
Total	3 100 €		Total	3 100 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la mise en œuvre d'une partie du volet culturel de l'année du pastoralisme par des ateliers cuisine et la coproduction au projet In Tissu ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la mise en œuvre d'une partie du volet culturel de l'année du pastoralisme par des ateliers cuisine et la coproduction au projet In Tissu ;
- de valider le budget et le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	13	17		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le


